

REGION DE L'OUEST
.....

DEPARTEMENT DU NOUN
.....

PREFECTURE DE FOUMBAN
.....

BUREAU DES ASSOCIATIONS
ET DES PARTIS POLITIQUES
.....

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
.....

N° 017 /L/F 32/BAPP

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NOUN

A
MONSIEUR LE PRESIDENT EXECUTIF
DE LA LIGUE NATIONALE DES ETUDIANTS
DU NOUN "LINEN"

-FOUMBAN-

**Objet : Changement des membres
du bureau de votre Association**

Monsieur le Président,
Faisant suite à votre requête de référence relative à l'objet repris en marge,
J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai pris acte du changement
intervenu au sein du bureau directeur de votre Association .

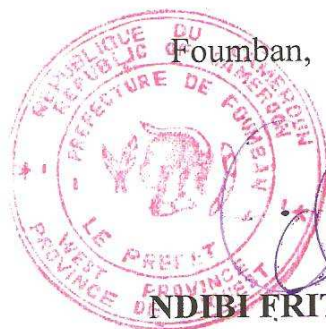
Ainsi la nouvelle équipe dirigeante est composée des personnes ci-après
désignées:

- PRESIDENT : Mr NJIMOKÉ TAPCHE Ali
- SECRETARE EXECUTIF : Mr KPOUMIE LINDOU Jean Marcel
- TRESORIER : Mme MANDOU MFOMBAM Maimouna
- COM. AUX COMPTES N° 1 : Mr NGOUCHEME SAPKEN Samuel
- COM.AUX COMPTES N° 2 : Mr NGOUPAYOU Aboubakar Sidick

Veillez croire, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération
distinguée.

AMPLIATIONS :

- MINATD/YDE
- Gouverrou /Bfssam
- Cocompend / Fban
- Comspécial / Fban
- Intéressé (es)
- Chrono Archives



Foumban, le

02 FEB 2009

Le Préfet,

NDIBI FRITZ Alain

Administrateur Civil Principal



Procès verbal de la réunion du Bureau Exécutif de la Ligue Nationale Des Etudiants Du Noun tenue à Yaoundé les 7 et 8 Février 2009.

Nous membres du Bureau Exécutif de LINEN,

Considérant les textes de la LINEN,

Considérant les vastes chantiers de réforme et de développement que la LINEN a entrepris dans le souci de promouvoir le développement du département du Noun qui accuse aujourd'hui un très grand retard,

Considérant la volonté manifeste de l'Elite Bamoun à soutenir plus que jamais par le passé l'Etudiant Bamoun dans tous ses actes, une volonté qui se traduit par la mise sur pied d'un fond d'aide et d'appui aux Etudiants Fils du Noun par Sa Majesté El HAdj. IBRAHIM MBOMBO NJOYA Sultan Roi des Bamouns, où il a, à titre personnel versé la somme d'un million de francs (1.000.000 FCFA) à l'ouverture du compte comme première participation, exhortant l'Elite Bamoun à faire pareil d'une part et, l'organisation des cours de soutien par NJI MOUICHE Moïse à l'intention des candidats au concours direct de recrutement dans la police d'autre part,

Considérant l'Assemblée Générale Nationale de la LINEN, instance suprême des décisions,

Considérant les travaux du Congrès Extraordinaire de la LINEN du 27 Décembre 2008 à Foumban,

Après présentation des différents rapports, débats et échanges d'idées, adoptons :

Article 1^{er} : Objectif

Le Bureau Exécutif entend travailler suivant un plan d'action harmonisé avec ceux des AEN. Celui-ci doit être arrêté au plus tard le 21 Février 2009.

Article 2 :1) Du partenariat

La Ligue doit accentuer la recherche des partenaires. A cet égard, elle doit renouer avec les anciens partenaires à l'instar d'Orange Cameroun, créer des nouveaux partenariats avec d'autres sociétés telles que les agences de transport installées dans le Noun (Linda, Super confort, Butsis...etc.).

2) Sponsoring

La Ligue décide de se doter d'un Sponsor qui désormais pourra couvrir toutes ses activités.

Article 3 : Des documents

Les Statuts et Règlements Intérieur de toutes les AEN sont en phase d'amendement. Raison pour laquelle aucune AEN n'a déposé ses Textes. Celles-ci sont tenues de le faire au plus tard le 21 Février 2009.

Article 4 : De l'affiliation et des inscriptions des membres.

- 1) Aucune AEN n'est affiliée jusqu'à la tenue de cette réunion. Etant donné que c'est l'affiliation qui confère à une AEN le statut d'association fédérale, la Ligue étant une association fédérée, toutes les AEN sont obligées de s'acquitter de celle-ci au plus tard le 21 Février 2009. Le taux s'élève à 5000 FCFA / an et par AEN.
- 2) Le taux d'inscription des membres au niveau des AEN s'élève à 1500 FCFA / an et par Etudiant, repartit comme suit : 1000 FCFA pour le compte de l'AEN et 500 FCFA pour le compte de la Ligue.

Article 5 : Des rencontres avec les Elites et les Elus Locaux

- 1) Tous les Députés du Noun doivent être rencontrés par la Ligue avant tout début de session parlementaire, occasion à celle-ci de présenter ses doléances et si possible ses projets de développement qui peuvent être présentés en pleine session parlementaire.
- 2) Les rencontres avec les Elites organisées par les AEN ne souffrent d'aucune contestation de la Ligue. Mais, les AEN sont tenues d'informer avant toutes actions. Toutes fois, celles-ci sont libres d'inviter l'Exécutif de la Ligue à se joindre à eux.

Article 6 : Des remerciements

La Ligue ne peut et ne doit ignorer aucune action que les Elites mènent à leur intention. A cet égard, elle doit à chaque fois témoigner sa gratitude envers ces Elites à travers des lettres de remerciements.

Article 7 : Des ordinateurs de la Ligue

- 1) La quasi-totalité des ordinateurs affectés dans les AEN sont en panne. Il revient à chaque AEN de dépanner sa machine ou, à défaut celle-ci remet à la Ligue qui la dépanne alors en contre partie.
- 2) Les Présidents des AEN sont responsables des ordinateurs et autres biens de la Ligue affectés à leur gestion. A cet effet, ils sont interpellés en premier ressort dès qu'il y a un dysfonctionnement.

Article 8 : Des projets

1) Du siège de la Ligue.

La Ligue a voté un budget pour l'aménagement de son siège à Foumban. Un budget qui se chiffre à Trois cent mille francs (300.000 FCFA).

2) De l'ouverture des secrétariats et des cybers cafés dans les différents arrondissements du Noun.

- Une étude de faisabilité bien structurée doit être faite au préalable.
- La Ligue entend, avec la collaboration de l'AENY monter un projet d'ouverture d'un cyber café à Koutaba. Celui-ci avec l'appui stratégique du Secrétaire d'Etat au transport, occasion pour la Ligue de bénéficier peut être elle aussi d'un financement initié par l'Etat.
- La Ligue entend solliciter une couverture Internet auprès d'Orange Cameroun. Sa faisabilité est en étude.
- Développer le tourisme dans le Noun
- La Ligue s'engage d'entreprendre l'étude de faisabilité de :
 - Electrification de l'arrondissement de Massangam, le plus vaste d'ailleurs du département du Noun.
 - Aménagement des axes routiers du département
 - Constructions des infrastructures scolaires dans le Noun
 - Construction d'un centre de documentation à Foumban
 - Financement des études des étudiants nécessiteux

Article 9 : Des cours de soutien

La Ligue organise dans le Noun, du Lundi 30 Mars au Samedi 14 Avril 2009 les cours de soutien à l'intention des élèves des classes d'examens du Noun dans les sites suivants :

- Foumban
 - Lycée Classique de Foumban
 - Lycée technique de Foumban
 - Lycée de Koupa Matapit
- Koutaba

- Lycée de Koutaba
- CES de Koupa
- Bangourain
 - Lycée de Bangourain
- Foubot
 - Lycée de Foubot
 - Lycée de Baigom
- Kouoptamo
 - Lycée de Kouoptamo
- Massangam
 - Lycée de Massangam
- Magba
 - Lycée de Magba
- Malantouen
 - Lycée de Malantouen
- Njimom
 - CES de Njimom

N.B : Toutes les écoles publiques de la zone de Fouban Urbaine sont retenues pour les candidats du cycle primaire.

Article 10 : Des plaidoyers

La Ligue doit faire des plaidoyers aux :

- Délégué départemental des enseignements secondaires du Noun
- Elites pour la construction des minis cités des étudiants dans les villes universitaires.
- Ministre des enseignements secondaires pour le manque des professeurs de certaines disciplines dans les lycées et collèges du Noun.

Les travaux démarrés à 10 H 30 Min ont pris fin aux environs de 17 H 00 dans une atmosphère de détente et de convivialité.

Fait à Yaoundé, le 8 Février 2009

Le rapporteur

Le Président

**KPOUMIE LINDOU
JEAN MARCEL**

NJIMOKÉ TAPCHE ALI

**Réunion du Bureau Exécutif de la Ligue Nationale des Etudiants du Noun
Des 7 et 8 Février 2009 à Yaoundé**

FICHE DE PRESENCE

- 1) **NJIMOKÉ TAPCHE ALI UY2-SOA**
- 2) **KPOUMIE LINDOU JEAN MARCEL UY 1**
- 3) **SAPKEN NGOUCHEME SAMUEL U DSCHANG**
- 4) **NGOUPAYOU ABOUBAKAR SIDICK UY2-SOA**
- 5) **KINMOUN MFOCHI MIREILLE U DOUALA**
- 6) **NCHOUTNDIGNIGNI NSANGOU MOHAMED UY 1**
- 7) **MOUNTON MFOCHI PATRICK U BUEA**
- 8) **NSANGOU AROUNA UY2-SOA**
- 9) **ESSOME POCHANGOU GUILLAINÉ SANDRINE ISS**
- 10) **YIAGNI MEFIRE Z. ABAKAR**